Abidjan, le 22 JUILLET 2024

Objets : DEMANDE D’EXPLICATION

Monsieur BENTHO LEONARD,

Le 18 Juillet 2024, nous avons constaté les faits suivants vous concernant :

* Falsification du montant total du BL 000277 du 18/07/2024.
* Initiative prise sans l’accord de votre responsable hiérarchique sur la modification du BL concerné.
* Incohérence des montants débités sur votre carte carburant de la moto Yamaha.

J’avoue ne pas vraiment comprendre votre comportement sur ces deux faits, sachant que le responsable de la caisse n’était pas absent.

C’est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir nous expliquer par écrit sur les faits mentionné ci-dessus qui vous sont reprochés dans un délai de 48 heures.

Dans cette attente, nous vous prions d’agréer Monsieur l’expression de nos salutations.

 **LA DIRECTION**